



Procès-verbal Assemblée Générale Ordinaire

Monts D'or Vélo

13, rue Catherine et Jean Reynier
69450 Saint-Cyr au Mont d'Or

Le 25 janvier 2018 à 20 heures 30, les membres de l'association Monts d'Or Vélo se sont réunis à la Salle des Fêtes de Collonges au Mont d'Or en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du président. Il a été établie une feuille d'émargement, signée par les membres présents en leur nom propre ou en tant que mandataire.

L'Assemblée était présidée par M. Jean-Pierre SARTORETTI président de l'association. Il était assisté d'un secrétaire de séance, M. Hervé NOE secrétaire de l'association. M. Raymond GENEVAY et Gilbert RAY, commissaires aux comptes de l'association, régulièrement convoqués, étaient présents.

Plus de la moitié des membres (48/95) à jour de leur cotisation 2017 étaient présents ou représentés. L'Assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément à l'article 35 des statuts. A l'entrée, un bulletin de vote a été remis à chaque membre inscrit. Aux membres mandataires, un bulletin de vote supplémentaire leur a été remis, pour les procurations présentées, au maximum de 5.

L'ordre du jour a été rappelé par le Secrétaire :

- Rapport Moral
 - Rapport d'Activité
 - Rapport Financier
 - Budget 2018 et Cotisations 2018
 - Programme et projets 2018
-



Le Président a précisé que l'ordre du jour de cette assemblée générale a été adressé à chaque membre.

Il a été fait lecture des différents rapports : rapport moral, rapport d'activité, rapport financier, budget prévisionnel et programme d'activité 2018.

Pour 2018, la cotisation pour l'adhésion au club (hors école VTT) est maintenue à 35€. Les frais d'inscriptions à l'école VTT pour la rentrée 2018 sont portés à 180€, incluant la licence FFCT de 12€.

L'adoption de ces rapports a fait l'objet d'un vote à main levée.

Votants : 48 ; Exprimés : 48

	Pour	Contre	Abstention	Résultat
Rapport moral	48	0	0	adopté
Rapport d'activité	48	0	0	adopté
Bilan financier	48	0	0	adopté
Budget prévisionnel et cotisations 2018	48	0	0	adopté

Les comptes de l'association ont été présentés aux contrôleurs de gestion, Gilbert RAY et Raymond GENEVAY. Après les vérifications dûment effectuées, les comptes 2017 sont déclarés conformes.

A la fin des présentations, les membres présents ont remis leur(s) bulletin(s) de vote pour l'élection des membres du Comité Directeur dans une urne. Le dépouillement a été effectué par Sylvie MAURICE, René LANZ, Michel DEFOUR et Hervé NOE. Les résultats sont présentés ci-dessous.

Compte tenu de l'adoption par l'Assemblée Générale de ce jour de la modification de l'article 10 des statuts de l'Association portant le nombre de membres du CODIR au maximum de 15, et au vu des résultats de ce vote, tous les candidats ayant obtenu plus de 50% des voix sont élus.

Votants : **48**

Exprimés : **46**

Renouvellement membres du CODIR				
Candidats	Pour	Contre	Abstention	Résultat
Jean-Benoit BROCARD	46 (100%)	0	0	Elu
Patrick GUILLOT	46(100%)	0	0	Elu
Claire HUAS	28(61%)	5	11	Elue
Sylvie MAURICE	44(96%)			Elue
Hervé NOE	46(100%)			Elu
Jean-Pierre SARTORETTI	39(85%)	4	3	Elu

Le nouveau Comité Directeur (CODIR) du MOV se compose donc de 13 membres :

Marc BIGOT	Jean-Benoit BROCARD	Jeremy DAVIS
Michel DEFOUR	Claude DEFURNEL	Bernard GOIFFON
Patrick GUILLOT	Claire HUAS	René LANZ
Sylvie MAURICE	Jean-Roch MEUNIER	Hervé NOE
Jean-Pierre SARTORETTI		

L'élection des membres du Bureau sera effectuée à la prochaine réunion du CODIR prévue le 7 février 2018.

Les membres élus de contrôle de gestion, **Gilbert RAY et Raymond GENEVAY** ont été reconduits pour la 4^{ème} année.

Un compte-rendu de cette assemblée générale sera établi et diffusé par mail à tous les adhérents. Il sera également posté sur le site web « montsdorvelo.fr ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance.

A Collonges au Mont d'Or le 25 janvier 2018

Le Président de séance
Jean-Pierre Sartoretti

Le Secrétaire de séance
Hervé Noé

Hors Assemblée Générale Ordinaire :

Lors de sa réunion du 7 février 2018, le Comité Directeur du MOV a pris la décision suivante :

« Lors de sa session du 7 février 2018, les membres du Comité Directeur du club MOV, ont décidé, à l'unanimité, de ne pas procéder à la modification des statuts, en raison d'un vice de forme dans l'organisation du vote des adhérents lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2018. »

Cette décision est notée au compte-rendu du CODIR du 7 février 2018.

En conséquence, le nombre de membres du CODIR reste fixé à 12 et l'élection de Claire Huas dont la candidature a obtenu le moins de voix est invalidée.